

RÉUNION CANTONALE DE BOURGANEUF – VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018 – mairie de Bourganeuf

Vendredi 7 décembre 2018, s'est tenue une réunion regroupant les élus du canton de Bourganeuf, animée par Marinette JOUANNETAUD, conseillère départementale et Jean-Jacques LOZACH, conseiller départemental et Sénateur de la Creuse, le Maire de Bourganeuf Jean-Pierre JOUHAUD, différents représentants des services (Conseil Départemental, communauté de brigades de gendarmerie, service départemental d'incendie et de secours).

La situation du canton de Bourganeuf a été présentée de manière thématique.

Début 2019, le collège et le lycée professionnel feront l'objet d'une présentation, assortie d'une visite du lycée Delphine Gay, organisée à l'intention des élus.

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE BOURGANEUF

Le commandant Bertrand VIRTON du groupement de gendarmerie a présenté de manière détaillée le périmètre d'action du groupement (6.500 habitants en 2015), les effectifs mis à disposition (l'objectif étant de les stabiliser), l'évolution des infractions constatées – lesquelles sont stables ou en baisse – et le travail de la brigade.

Le travail en cours consiste notamment à mettre en œuvre la police de sécurité au quotidien, afin de rapprocher les gendarmes de la population.

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL

Le Capitaine Jean-Luc FOURNET, chef de centre et sapeur-pompier volontaire, était accompagné du premier adjoint et du président de la section départementale des jeunes sapeurs-pompiers.

L'activité du centre de secours a fait l'objet d'un état des lieux détaillé :

– Dix personnes par jour sont disponibles en moyenne (des problèmes de disponibilité se posent en journée).

– Le nombre d'interventions est en hausse de 13% environ en 2018 (544 interventions en 2018).

– Les heures d'astreinte ont atteint le seuil de 80.000 cette année ; ce qui représente 2000 heures en moyenne par sapeur-pompier à Bourganeuf.



– Un des véhicules d'intervention doit être remplacé.

L'agrandissement et la rénovation de la caserne construite en 1973 restent indispensables (sanitaires, chaudière, pharmacie, stationnement des véhicules, espace disponible, sécurité, hygiène).

Des travaux d'amélioration ont été consentis par la commune de Bourganeuf, dans l'attente d'une solution globale pour le centre de secours.

L'option d'une construction nouvelle ayant été retenue et l'estimation réalisée, la commune – prête à cofinancer l'investissement – reste dans l'attente de la décision du Conseil départemental.

Jean-Jacques LOZACH précise qu'en 2015, avant le changement de Majorité au Conseil départemental, deux dossiers relatifs à des centres de secours creusois nécessitant des investissements urgents et importants étaient prêts : Crocq et Bourganeuf.

Le centre de secours principal de La Souterraine étant devenu prioritaire ensuite, ces investissements ont été reportés *sine die* sous la nouvelle présidence. Une reprise des études relatives à Crocq et Bourganeuf tarde à venir. Tous les présents regrettent ce retard ; la ville de Bourganeuf ayant choisi le terrain dédié.

Unité Territoriale Technique.

Un point rapide est fait sur l'état de la voirie et les investissements réalisés ; ces sujets ayant fait l'objet d'une réunion spécifique dernièrement, assortie de la répartition des amendes de police.

Le faible nombre de points dits accidentogènes est relevé par les Élus.

Il est mentionné à quel point la fin du Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes impacte les travaux de voirie réalisés par les communes.

Sont également soulignées les difficultés rencontrées sur les programmes d'assainissement et d'alimentation en Eau Potable.

Quant au S.D.E.C. (Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse), la taxe sur l'électricité ne lui est plus reversée par le Conseil départemental depuis 2015.



Marinette JOUANNETAUD invite les Élus à faire part aux conseillers départementaux de leurs difficultés et à les alerter sur leurs projets communaux, afin d'en assurer le meilleur accompagnement.

QUESTIONS DES ÉLUS

Celles-ci ont notamment permis d'évoquer quatre textes essentiels en débat en 2019 : réforme de la fiscalité locale, loi Mobilités, création de l 'Agence Nationale pour la Cohésion des territoires et la réforme institutionnelle (incluant notamment pour les collectivités locales le droit à la différenciation).

La région Nouvelle-Aquitaine envisagerait une réorganisation du mode de prise en charge des élèves et de l'organisation des circuits de transports scolaires. Cette hypothèse est une source d'inquiétude pour les élus locaux, à ce stade.

La commune nouvelle de Saint Dizier-Masbaraud sera créée au 1er janvier 2019 ; elle est la seule commune nouvelle du canton.

La création d'un groupe de travail sénatorial sur les ruralités a également été évoqué ; Jean-Jacques LOZACH, président de ce groupe au Sénat, en a présenté la nature et les objectifs.